

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 23

Artikel: L'épargne par la dépense
Autor: M.N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voyons avec plaisir que l'exemple donné par la Société industrielle et commerciale du canton de Vaud a gagné plusieurs localités de notre canton. Ste-Croix et Payerne ont fondé récemment des associations du même genre qui ne peuvent que contribuer au progrès moral et matériel du pays. Les questions financières, le code de commerce, l'étude des progrès à réaliser dans le domaine de l'instruction professionnelle, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, voilà, certes, un vaste champ d'activité qui s'offre d'une manière pressante à tous les hommes dévoués. Espérons que Vevey, Morges, Nyon, Aubonne et bien d'autres localités suivront l'exemple que viennent de leur donner leurs concitoyens de Ste-Croix et de Payerne.

B. Y.

L'épargne par la dépense.

« Dépensez beaucoup et vous économiserez beaucoup. » — Voilà un adage bien fait pour faire hausser les épaules à tous mes lecteurs. Voyons pourtant s'il n'y aurait pas là quelque anguille sous roche que nous pourrions dévoiler.

Supposez, aimable lectrice, qu'un magasin, par un moyen quelconque, parvienne à vous procurer à meilleur marché que tout autre cette robe que vous désirez ou ce chapeau microscopique que vous aimeriez à placer au-dessus de votre luxuriante chevelure. Admettez aussi (nous sommes bientôt au bout de nos suppositions, de nos hypothèses comme dirait un morose géomètre) qu'au lieu de vous faire profiter immédiatement du bénéfice que vous pourriez réaliser, le dit magasin vous fasse payer ces charmants atours au prix ordinaire des autres marchands, mais qu'il vous remette, à titre de quittance, un titre de même valeur que l'acquisition que vous venez de faire et qui vous sera remboursé dans dix, quinze, vingt ans ou plus tard.

Je vous entends me dire que le directeur de l'établissement veut faire des dupes, qu'il a organisé un système de réclame qui ne manque pas d'attraits, mais enfin que ce monsieur est un charlatan pour ne pas dire plus.

Examinons un peu !

Vous avez acheté, n'est-ce pas, une robe de 40 francs ; un négociant au détail ne réalise sur cette vente que le bénéfice indispensable pour faire vivre lui et sa famille. Mais notre charlatan, comme vous daignez l'appeler, a organisé son entreprise sur de si vastes proportions, qu'il a considérablement réduit ses frais généraux et qu'il pourrait se contenter, avec le même bénéfice que son collègue, de vous vendre la robe au prix de 30 francs. Mais il vous la fait payer 40 fr. Il garde donc par devers lui 10 fr. qu'il va placer à intérêts composés à 5 %, pour votre compte, tandis que vous, certainement, vous auriez appliqué cette minime valeur à l'achat de

quelqu'une de ces jolies passementeries en perles noires qui ont tant de vogue aujourd'hui.

Savez-vous ce que vont devenir vos 10 fr., charmante madame ? Ils auront doublé de valeur en 14 ans, quadruplé en 28 ans et vaudront de nouveau 40 fr. au bout de 56 ans.

Vous retrouverez donc, au bout de ce temps, la valeur de cette robe qui depuis si longtemps aura terminé son existence.

Mais, me dites-vous, il ne m'est guère consolant d'avoir à attendre un temps aussi long pour prendre possession de cette épargne que vous faites miroiter devant mes yeux.

Tout doux ! D'abord, c'est quelque chose de retrouver une somme sur laquelle vous n'avez aucun droit et que jusqu'à ce jour vous n'avez pas songé à réclamer.

Ensuite, si vous ne rentrez pas vous-même en possession de votre argent, vous avez la consolation de le laisser à vos enfants, et ceux-ci n'auront pas à reprocher à leur bonne et excellente mère d'avoir un peu trop aimé ces charmants petits riens qui font le bonheur des filles d'Eve.

Enfin, et c'est ici que je vous réserve une surprise, on a voulu augmenter et forcer la tentation et c'est en ceci, soit dit entre nous, que consiste la réclame. Au lieu de rembourser tous les achats au bout de 56 ans, on les répartira sur un grand nombre d'années avant et après cette époque. Le tirage au sort, la loterie, répandra ses faveurs d'une manière impartiale, en sorte que si vous, madame, vous retrouvez votre argent au bout de cinq ans, telle autre dame de votre connaissance pourra laisser à ses héritiers un titre qui ne se changera en or qu'au bout de 70 ou 75 ans.

Dites maintenant, belle lectrice du *Conteur*, si l'adage est aussi mensonger qu'il en a l'air.

Je finis. Cette ingénieuse idée ne trouvera probablement pas de sitôt son application à Lausanne.

La vente ne serait pas assez considérable pour faire marcher une machine aussi compliquée, et il serait d'ailleurs regrettable de faire une si rude concurrence à nos honorables négociants. Mais si, dans une année, vos goûts ou vos affaires vous conduisent à Paris, dirigez vos pas du côté du Château-d'Eau. Vous y trouverez les immenses *Magasins-Réunis* que l'on va édifier et vous prendrez au sérieux ce que vous croyez être, je n'en doute pas, une affreuse plaisanterie.

M. N.

Il y a quelques années, on ne lisait pas sans un certain étonnement les demandes en mariages colportées par des journaux étrangers et surtout par des journaux américains. Aujourd'hui, la chose est toute naturelle ; les entremetteurs de ces sortes de négociations sont nombreux ; des bureaux de courtage se sont fondés, même chez nous, et les longs